



« En cas de difficulté, il faut réagir vite »

Pierre Préjean

président de la commission « missions d'accompagnement et de conseil »,
Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables

Décideurs. Comment les difficultés de trésorerie naissent-elles ?

Pierre Préjean. Je constate plusieurs origines. La première est la réduction durable de l'activité. Aujourd'hui, les carnets de commandes de nombre d'entreprises s'étiolent et diminuent, et le périmètre d'activité se réduit. Face à cela, l'entreprise a des charges mensuelles fixes devenant difficiles à régler. La deuxième, c'est l'accident. Il correspond à un impayé d'un client important auquel il faut faire face ou encore, un report de commande retardant ainsi la rentrée de cash. Troisième origine, un retard dans les prévisions. Il s'agit soit d'un problème de gestion interne impactant la production d'un bien/ou service, ou d'une vision trop optimiste du business. Quatrième source, le manque de suivi. Il arrive que certaines entreprises ne suivent pas les flux d'entrée/sortie et confondent chiffre d'affaires et bénéfices.

Enfin, une autre difficulté provient du financement de sa propre activité par sa propre trésorerie. L'entreprise se porte bien, fait des bénéfices et va financer ses investissements en puisant directement dans son cash, sans faire appel à une banque. L'entreprise alloue alors des ressources de court terme à des projets de long terme. Et cela, c'est une erreur à ne pas commettre.

« Anticiper à l'aide d'outils de pilotage »

Décideurs. Quelles solutions s'offrent aux entreprises en situation de trésorerie de crise ?

P. P. J'ai répertorié sept solutions. Tout d'abord, il y a les négociations individuelles. L'entreprise peut aller voir son bailleur par exemple, renégocier les principaux contrats avec les fournisseurs ou avec sa banque pour l'emprunt. Deuxième solution, c'est la négociation collective. Il existe aujourd'hui la Commission des chefs des services financiers (CCSF). Si vous avez des dettes fiscales et/ou sociales : vous pouvez obtenir des délais de paiement en saisissant la CCSF ! Elle constitue le guichet unique de la négociation de ce type de dettes. L'expert-comptable connaît bien ces procédures. Une troisième solution peut se trouver dans le recours à un dossier de financement modélisé. Ce dossier permet à la banque de se prononcer plus rapidement. La banque partenaire est sécurisée par l'assurance modérée de l'expert-comptable. Une quatrième solution existe avec la société Isodev. Elle

permet de refinancer le financement des investissements autofinancés. Cinquième solution, faire appel à la Médiation du crédit. Son rôle d'intermédiaire neutre rend son rôle particulièrement efficace.

Sixième solution, faire appel au tribunal. Il existe plusieurs procédures amiables telles que le mandat *ad hoc* ou la conciliation que nous recommandons.

Dernière solution, l'assurance santé. C'est un produit mis en place par le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables qui est un produit de prévention. Elle permet de prendre en charge les honoraires d'experts et conseils en période de crise. Tous ces outils seront à retrouver dans un guide sur le financement que nous publierons à l'automne 2014 et sur notre plate-forme dédiée www.financement-tpe-pme.com

Décideurs. Que faire si les difficultés de trésorerie proviennent d'un impayé ?

P. P. Il faut réagir vite. C'est la clé pour augmenter ses chances de succès de recouvrement de la créance. La première voie est amiable, par le biais des techniques de recouvrement habituelles. La seconde consiste à faire appel aux services d'un huissier ou d'engager une procédure d'injonction. Il ne faut pas hésiter à recourir à des moyens plus contraignants.

Décideurs. En conclusion, quels conseils donner pour prévenir les difficultés de trésorerie ?

P. P. Tout d'abord, je conseille d'anticiper à l'aide d'outils de pilotage. Il faut s'appuyer également sur les aides existantes. On peut citer par exemple le préfinancement du CICE, le préfinancement du CIR, les avances de trésorerie de BPI France. L'affacturage *full service* constitue également une solution à prendre en considération. ●

L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

L'ordre des experts-comptables anime un réseau d'environ 20 000 professionnels. Il constitue le premier réseau de France des professionnels du chiffre. Son rôle est de représenter, défendre et valoriser la profession. Il a également une mission d'accompagnement des professionnels dans leur développement tout en veillant au respect de l'éthique du métier. L'ordre des experts-comptables comprend un conseil supérieur, échelon national composé de 69 élus, et 23 ordres régionaux eux-mêmes également représentés par des professionnels élus.

Retrouvez la suite de cet entretien sur www.decideurs.fr